

Décision

Générale

colonial

Décision n° 17-183-1912 nommant un conseiller suppléant du Conseil d'Administration de la Colonie.

n° 17-183-1912

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 janvier 1912

Numéro JO
n° 183 du 01/02/1912

Date du numéro
1 février 1912

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 15-octobre 1899, portant organisation du Conseil d'Administration de la Côte Française des Somalis ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — M. Labarthe, Directeur de la Succursale de la Banque de l'Indo-Chine à Djibouti, est nommé Conseiller suppléant du Conseil d'Administration de la Colonie, en remplacement de M. Pihet, Directeur intérimaire.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

P. PASCAL.